



Mon choix c'est l'Unsa!

Affiche n°8

Mutations intra-académiques 2011 : des changements attendus !

Séparation de conjoints

Le Rectorat accepterait, pour le prochain mouvement intra-académique, d'accéder à **une vieille revendication des élus du SE-UNSA : l'allongement de la reconnaissance de la séparation de conjoints.**

Ainsi, celle-ci ne serait plus plafonnée, mais **reconnue jusqu'à 7 ans !** En prime, le barème serait calqué sur le mouvement inter-académique, ce qui aurait pour conséquence une réelle augmentation de barème pour les collègues concernés (voir tableau comparatif ci-contre).

Séparation	1an	2ans	3ans	4ans	5ans	6ans	7ans
mouvement 2010	50	275	300	350	400	450	500
mouvement 2011	50	275	400	450	500	550	600

Même si le Rectorat ne voulait pas aller plus loin pour ne pas « concurrencer les bonifications handicaps », **ce serait une avancée importante pour le SE-UNSA !**

TZR

Une bonification de 20 points par an devrait être attribuée sur tous les vœux ZR, départements ou communes, **sans limite dans le temps** (exit le plafond des 5 ans). De plus, **les TZR pourraient désormais changer de rattachement à l'intérieur du même pôle !** Dans les deux cas, une véritable reconnaissance pour ces collègues demandée depuis longtemps par le SE-UNSA.

Pour l'affectation des TZR, ce serait le barème fixe qui primerait, puis le nombre d'enfant et enfin la date de naissance.

Postes CLAIR

Il y aurait un code spécifique pour ces postes permettant de postuler sur des postes CLAIR et/ou des postes classiques dans la même matière.

Postes spécifiques

Le pouvoir du chef d'établissement serait renforcé car celui-ci devrait émettre un avis sur les candidatures. Il serait donc conseillé aux candidats de contacter l'établissement d'accueil en vue d'un entretien.

Mesure de Carte Scolaire

Les collègues concernés bénéficieraient de 1500 points sur le vœu ZR s'il est placé après le vœu départemental.

Important:

Les éléments étudiés lors du Groupe de Travail devront être validés par l'administration. Seule la circulaire du rectorat qui sera publiée pour le mouvement intra académique fera foi.

CLAIR : et en plus c'est flou !

Visiblement, les consignes administratives concernant les postes CLAIR sont de plus en plus floues dans notre académie. Ce dispositif, **dont le SE UNSA demande le retrait**, et ses conditions d'application pour les personnels varient même dans l'analyse selon le point de vue du Rectorat ou des inspections académiques.

Le **SE-UNSA** a été reçu en audience dans un cadre intersyndical en Haute Garonne à propos du dispositif CLAIR. Dérégulation du mouvement, lettres de mission, recrutement sur profil, pressions sur les personnels, sont des réponses inadaptées pour masquer les vrais problèmes: le manque de moyens et d'ambition pour l'Éducation Nationale.

Le SE UNSA a fait entendre toute son opposition à ce système qui remet aujourd'hui en cause le paritarisme et la sérénité des personnels dans les établissements.



18 bd Silvio Trentin 31200 TOULOUSE
site académique: <http://sections.se-unsa.org/toulouse/>

SE UNSA Académie de TOULOUSE

☎ 05 61 14 72 72

☎ 05 61 14 72 79

✉ ac-toulouse@se-unsa.org

